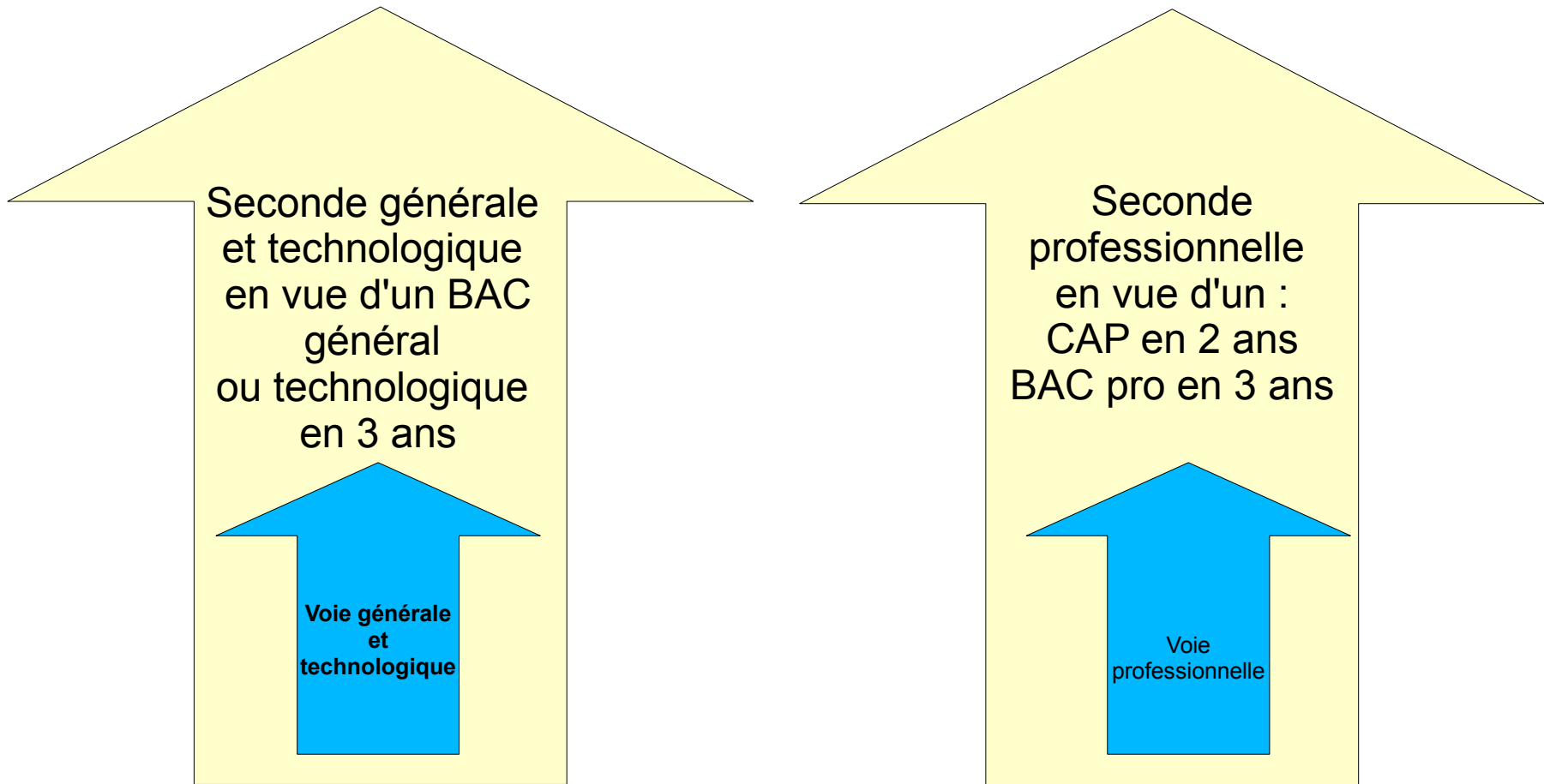


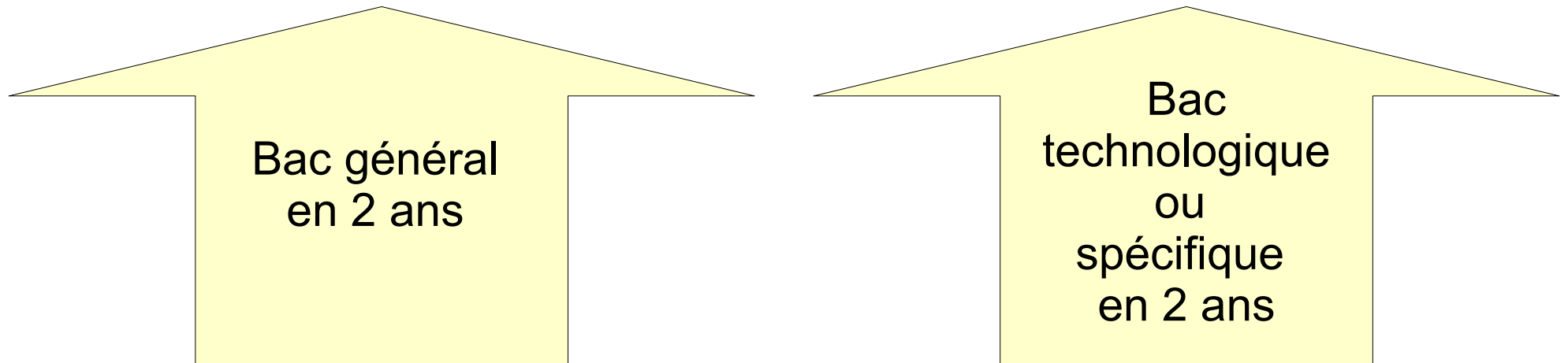
L'orientation après la troisième

Etudes supérieures

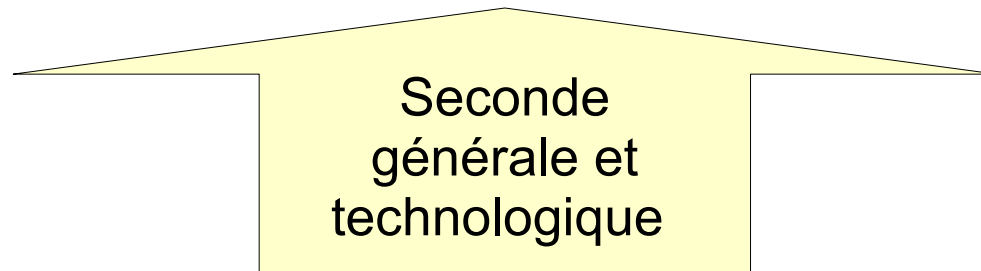


Troisième

Voie générale et technologique



Décision d'orientation prononcée par le conseil de classe du troisième trimestre



Décision d'orientation prononcée par le conseil de classe du troisième trimestre

Troisième

Voie professionnelle

Seconde professionnelle
en vue d'un :
CAP en 2 ans
BAC pro en 3 ans

Apprentissage
en vue d'un :
CAP en 2 ans
BAC pro en 3 ans

- * Recrutement académique pour les lycées publics.
- * Recrutement sur décision du chef d'établissement dans les lycées privés.

- * Obligation de trouver un patron pour signer un contrat d'apprentissage et inscrire l'élève au CFA

En lycée professionnel

Par alternance

Troisième

Organisation des classes de seconde générale et technologique

1) Enseignements généraux obligatoires

tronc commun

(25 h 30 hebdomadaires)

- Français (4 h)
- Histoire-géographie (3 h)
- LV1 et LV2 étrangère ou régionale (5 h 30)
- Mathématiques (4 h)
- Physique-chimie (3 h)
- Sciences de la vie et de la Terre (1 h 30)
- EPS (2 h)
- Éducation civique, juridique et sociale (30 min)
- Accompagnement personnalisé (2 h)
- Heures de vie de classe (10 h annuelles)

2) Modules d'exploration obligatoires (de 3 h à 6 h hebdomadaires)

2 enseignements avec :

un premier enseignement (1 h 30) à choisir parmi :

- Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion
- Sciences économiques et sociales

un deuxième enseignement (1 h 30) à choisir parmi :

- Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (si non choisi en 1er choix)
- Biotechnologies
- Création et activités artistiques (arts visuels ou arts du son ou arts du spectacle ou patrimoines)
- Création et innovation technologiques
- Sciences économiques et sociales (si non choisi en 1er choix)
- Santé et social
- Écologie, agronomie, territoire et développement durable (obligatoire comme deuxième enseignement dans les lycées agricoles 3 h)
- Langues et cultures de l'Antiquité, latin ou grec (3 h au lieu de 1 h 30)
- Littérature et société
- LV3 étrangère ou régionale (3 h au lieu de 1 h 30)
- Méthodes et pratiques scientifiques
- Sciences de l'ingénieur
- Sciences et laboratoire

ou par dérogation pour quelques établissements 3 enseignements avec :

un 1er enseignement (1 h 30) à choisir parmi :

- Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion
- Sciences économiques et sociales

un 2e et un 3e enseignement (1 h 30 chacun) à choisir parmi :

- Biotechnologies
- Création et innovation technologiques
- Santé et social
- Sciences de l'ingénieur
- Sciences et laboratoire

ou par dérogation 1 seul enseignement à choisir parmi :

- Arts du cirque (6 h)
- Création et culture design (6 h)
- EPS (5 h)

3) Enseignements facultatifs (3 h hebdomadaires)

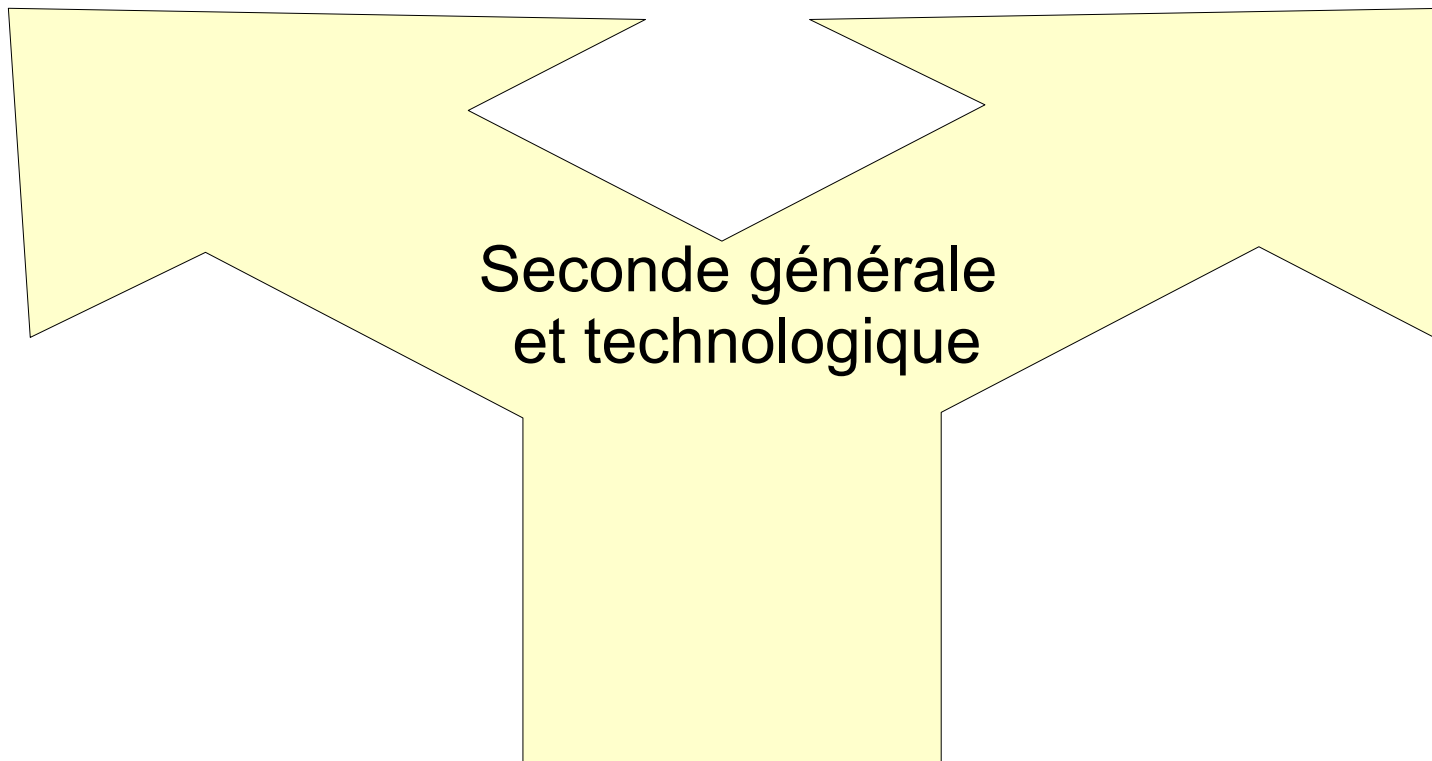
- Arts (arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre)
- EPS
- Hippologie et équitation*
- Langues et cultures de l'Antiquité, latin ou grec
- LV3 étrangère ou régionale
- Pratiques professionnelles*
- Pratiques sociales et culturelles*

*** enseignement assuré en lycée agricole**

Bac général en 3
ans :
L, ES, S

Bac technologique
ou spécifique
en 3 ans :

STI2D, STD2A, STL, STMG,
ST2S, STAV, TDM, hôtellerie



Baccalauréats Généraux

L : Littéraire

ES : Économique et social

S : Scientifique

Baccalauréats Technologiques

STI2D : Sciences et technologie de l'industrie et du développement durable

STD2A : Sciences et technologie du design et des arts appliqués

STL : Sciences et technologie du laboratoire

STMG : Sciences et technologie du management et de la gestion

ST2S : Sciences et technologie de la santé et du social

STAV : Sciences et technologie de l'agronomie et du vivant

TDM : Techniques de la danse et de la musique

Hôtellerie

Procédures d'admission Seconde G et T

pour les lycées publics

Admission dans le lycée de secteur en fonction du passage accordé par le conseil de classe du troisième trimestre (notification d'affectation donnée fin juin)

Démarches faites par l'école sauf pour certaines écoles à recrutement particulier

Attention :

Pour une admission dans un lycée public différent de celui de secteur :

il faut demander une dérogation

pour les lycées privés

Admission en fonction du passage accordé par le conseil de classe du troisième trimestre et d'un entretien avec le chef d'établissement.
(prendre rendez-vous dès Janvier)

Démarches faites par la famille

Organisation des classes de seconde professionnelle

En lycée professionnel

Le bac pro en 3 ans

Le parcours du bac pro se compose de :

- la 2de professionnelle
- la 1re professionnelle
- la terminale professionnelle

La 2de pro vous permet d'aborder un champ professionnel ou une filière.

Il comprend :

- **des enseignements généraux**

identiques pour tous les élèves, quelle que soit la spécialité de bac pro

Enseignements généraux	
Français, histoire-géographie, éducation à la citoyenneté	4 h 30
Mathématiques, sciences physiques et chimiques	4 h environ
Langue vivante	2 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
EPS	2 h ou 3 h

- **des enseignements professionnels et des enseignements généraux liés à la spécialité du bac pro**

avec des différences selon que le bac pro relève du secteur de la production ou du secteur des services

Enseignements professionnels et enseignements Généraux liés à la spécialité	Horaires hebdomadaires moyens*
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Économie-gestion	1 h
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	1 h 45 environ

- **des périodes de formation en milieu professionnel**

22 semaines réparties sur 3 ans

La certification intermédiaire

Dans le cadre du parcours de formation conduisant au bac pro, les lycéens et les apprentis pourront obtenir un BEP ou un CAP comme certification intermédiaire. Lycéens et apprentis continueront leur parcours de bac pro, quel que soit le résultat qu'ils auront obtenu à cette certification intermédiaire.

Les passerelles


Après une 2de pro, vous pouvez, sous certaines conditions :

- Rester en voie pro pour rejoindre une 2e année de CAP/CAPA proche de votre spécialité.
- Passer en 1re technologique pour aller vers un bac technologique ou vers un brevet de technicien.

Après le bac pro

Vous pouvez :

- Entrer dans le monde du travail.
- Vous spécialiser avec une mention complémentaire (MC) ou un certificat de spécialisation agricole.
- Poursuivre des études supérieures en préparant un BTS/BTSA. L'obtention de la mention « bien » ou « très bien » au bac pro vous donnera le droit d'entrer automatiquement, si vous faites acte de candidature, dans les sections de BTS proches de votre bac pro.



Procédures d'admission
Seconde professionnelle
en lycée

pour les lycées publics

Recrutement académique en fonction des résultats scolaires (notification d'affectation donnée fin juin)

Démarches faites par l'école sauf pour certaines écoles à recrutement particulier

pour les lycées privés

Recrutement par le chef d'établissement en fonction des résultats scolaires et d'un entretien (prendre rendez-vous dès Janvier)

Démarches faites par la famille

En alternance au CFA

Enseignement réservé :

aux élèves qui auront au moins 15 ans en
septembre 2016

aux élèves qui sont sûrs du domaine professionnel
dans lequel travailler

**L'enseignement est identique au lycée
professionnel sauf que les enseignements
professionnels sont réalisés en entreprise.**



Procédures d'admission
Seconde professionnelle
par apprentissage

La famille doit rechercher un patron qui s'engage à signer un contrat d'apprentissage et à inscrire le jeune dans un CFA.

Démarches faites par la famille dès maintenant

Possibilité de prendre contact directement avec des CFA ou organismes tels que les compagnons du devoir, le CFAI etc...

(la recherche de l'employeur restant à la charge de la famille)

Démarches faites par la famille dès maintenant

N'hésitez pas à prendre
rendez-vous avec le
professeur principal
pour toute information
supplémentaire